

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Comité syndical – 7 juin 2023

18h00

Siège de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Avesnes-Sur-Helpe

Procès-verbal

1/ Appel des élus

Pour la CAMVS

Etaient présents : Madame Dominique DACOSSE, Messieurs Christian BERNARD, Alain BOUILLIEZ, Bernard CARPENTIER, Michel DELVALLEE, Claude DUPONT, David DYSON, Eric FEDDI, Fabrice PIETTE, Jean-Louis SIMON.

Etaient absents : Madame Emmanuelle DELABRE, Messieurs Aurèle HENAUT, Arnaud DECAGNY, Eric LEBRUN, Jean-Pierre MANFROY, Yvon MILLE, Lucien SERPILLON, Didier WILLOT.

Etaient excusés :

Procurations : Monsieur Serge BERNARD à Monsieur Patrick PIANA, Monsieur Michel DETRAIT à Monsieur Christian POINT, Monsieur Michel LEFEBVRE à Monsieur Alain BOUILLIEZ, Monsieur Bruno LEGROS à Monsieur Bernard CARPENTIER, Monsieur David ZELANI à Monsieur CAMBIER.

Pour la Communauté de Communes Sud Avesnois

Etaient présents : Messieurs Marion NUZZOLO, Christian POINT.

Etaient absents : Messieurs Pascal COBUT, Thierry REGEHM.

Etait excusé :

Procurations : Monsieur Claude GARY à Madame Zahra GHEZZOU, Monsieur Patrick LANDA à Monsieur Nicolas DOSEN.

Pour la 3CA

Etaient présents : Madame Colette WATREMEZ, Messieurs Bernard MOLITOR, André BERTEAUX, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Vincent JUSTICE, Mickaël SNAUWAERT.

Etaient absents : Messieurs Alain BASLY, Alain DELTOUR ;

Etait excusé : Monsieur Guy ERPHELIN.

Procurations : Monsieur Dominique GOBERT à Monsieur Philippe BODIN.

Pour la CCPM

Etaient présents : Mesdames Zahra GHEZZOU, Nathalie MONIER, Messieurs Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Guislain CAMBIER, André DUCARNE, Francis DUPIRE, Alain GERARD, Patrick PIANA, Dominique QUIZIN.

Etaient absents : Madame Martine LECLERC, Messieurs Luc BERTAUX, Guillaume LESOURD.

Etaient excusés :

Procurations : Madame Hélène DUMORTIER à Madame MONIER, Monsieur Daniel DAZIN à Monsieur BAUDEZ.

Soit 29 présents, 15 absents, 1 excusé et 10 pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance peut se poursuivre, et le comité peut en conséquence délibérer.

Monsieur André Ducarne est désigné secrétaire de séance :

Monsieur le Président, avant d'ouvrir les travaux du comité, informe l'ensemble des membres présents du décès de Monsieur Daniel Dazin, maire de Saint-Waast et vice-président du SEAA pour le territoire de la CCPM, survenu ce jour-même, et demande à cet effet, de bien vouloir observer une minute de silence.

2/ Approbation du compte-rendu du comité syndical du 5 avril 2023 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3/ Compte-rendu de la délégation au Président

Il est rendu compte de la signature d'une convention avec NOREADE pour la création d'un poste de transformation électrique destiné à alimenter le forage de la Dolomie à Dompierre-Sur-Helpe. Cette opération est inscrite au programme 2022 du CAS-FACE, sous-programme AE (extension) pour un montant de 78.000 € TTC. NOREADE s'engage, par cette convention, à rembourser au SEAA la somme prévisionnelle de **17.482,76 €**, après déduction de la subvention (47.517,24 €) et de la TVA (13.000,00 €).

4/ Avenant n°1 à l'Article 8 du contrat de délégation avec ENEDIS :

Dans l'accord signé le 19 décembre 2019, le montant annuel de la participation d'ENEDIS au titre de l'Article 8 du contrat de délégation était fixé pour 3 ans. Cette participation annuelle est de 100.000 € HTVA, pour 20% de fils nus résorbés, pouvant être augmentée de 30.000 € HTVA si ce taux atteint 50%.

Il est proposé de prolonger la durée de cet accord d'une année, car aucun taux de résorption de fils nus ne peut être comptabilisé en 2023. Dès 2024, un nouvel accord sera alors signé, mais avec des modalités d'application plus restrictives car il faudra atteindre systématiquement le taux de 50% sur la période.

Des questions sont posées à propos du taux de 0% résorbé ; Dominique Bertheloot précise que ce taux nul concerne seulement les opérations instruites au titre de l'Article 8, et non celles programmées au titre de l'électrification rurale. Seul un dossier de résorption à Mairieux a été traité au titre de l'Article 8, il y a deux ans.

Le comité est ainsi appelé à délibérer pour :

-Autoriser son Président à signer cet avenant.

Le vote revient favorable à l'unanimité.

5/ Taux de promotion applicable au personnel :

Conformément au deuxième alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, relative aux dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, il convient de fixer un taux de promotion à l'effectif de fonctionnaires qui remplit les conditions d'accès au grade supérieur ; Il est proposé de fixer ce taux à 100%, en adéquation avec les conditions statutaires et les Lignes Directrices de Gestion que le Syndicat a précédemment définies.

Cette proposition est soumise à l'approbation du comité syndical.

Le vote revient favorable à l'unanimité.

6/ Modification du tableau du personnel :

Il est rappelé que les emplois du SEAA doivent être créés par l'organe délibérant.

En conséquence, et au vu du tableau existant, il est nécessaire de procéder pour la filière administrative, à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (à 5h15 hebdomadaires, temps non complet).

Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois permanents, dans cette filière, cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux, grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe. L'effectif en conséquence passe pour cette catégorie de 0 à 1.

Cette proposition est soumise à l'approbation du comité syndical.

Le vote revient favorable à l'unanimité.

7/ Questions diverses

En accord avec Monsieur le Président, Dominique Bertheloot indique que lors du comité de rentrée dont la date est fixée au 27 septembre, ENEDIS sera présente pour présenter son compte-rendu annuel d'activités.

Monsieur le Président prend ensuite la parole pour clore la séance, à 18 h 45, après avoir convié les membres présents au verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance

André **DUCARNE**

Le Président



Guislain **CAMBIER**